



Procès-verbal
Le vendredi 6 juin 2003 - n° 3

10 heures

Président : M. Michel Bissonnet

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 1 Loi relative à des propositions de réorganisation administrative de certaines municipalités et modifiant diverses dispositions législatives

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1 en annexe)

Pour: **68** Contre: **45** Abstention: **0**

M. Séguin, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 5 Loi modifiant la Loi sur les assurances

La motion est adoptée.

6 juin 2003

M. Bellemare, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 4 Loi modifiant la Loi sur la justice administrative

La motion est adoptée.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 200 Loi concernant la Corporation du cimetière Mont-Marie

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 27-20030606)

Mme Vien (Bellechasse) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant la Corporation du cimetière Mont-Marie.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 200 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

Le rapport annuel de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 28-20030606)

6 juin 2003

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le plan stratégique 2003-2006 du Conseil médical du Québec.
(Dépôt n° 29-20030606)

Dépôts de rapports de commissions

M. le Président dépose :

Le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 5 juin 2003, a procédé à la formation des commissions parlementaires et a constitué la liste des présidents de séance.

M. Sirros, premier vice-président, propose que le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale soit adopté.

Le rapport est adopté.

(Dépôt n° 30-20030606)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Landry, chef de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise des familles qui a eu lieu du 12 au 18 mai dernier, ainsi que la Semaine des services de garde qui s'est tenue du 25 au 31 mai dernier.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

6 juin 2003

6 juin 2003

Mme Lemieux (Bourget) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne, en ce 6 juin 2003,
la Semaine des municipalités qui se tient cette année du 1er au 7
juin 2003.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un
débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Boucher (Johnson) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne, en ce 6 juin 2003,
le départ à la retraite de Patrick Roy qui a eu lieu le 28 mai
dernier.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un
débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- les commissions parlementaires se réuniront afin de procéder à l'élection
des présidents et vice-présidents des commissions.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Boisclair, leader de l'opposition officielle, soulève une question de règlement
quant à l'interprétation du troisième alinéa de l'article 282 du Règlement qui prévoit que,
durant l'étude des crédits en commission, l'Assemblée ne procède qu'aux affaires
courantes, aux heures prévues du mardi au jeudi. À son avis, il s'agit d'une disposition
impérative et deux interprétations sont possibles. La première est que, durant cette

6 juin 2003

période de l'étude des crédits en commission, l'Assemblée doit nécessairement procéder aux affaires courantes et ce, même si cette étude a lieu en dehors de la période du calendrier fixée par l'article 19 du Règlement. La deuxième interprétation soumise est que l'étude des crédits budgétaires en commission ne peut se faire qu'à l'intérieur du calendrier parlementaire prévu à l'article 19 du Règlement.

M. Gendron, troisième vice-président, prend la question en délibéré.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 5 juin 2003, sur le discours d'ouverture de la session et sur la motion de censure présentée par M. Landry, chef de l'opposition officielle.

À 12 h 53, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 01.

Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée poursuit le débat sur le discours d'ouverture de la session et sur la motion de censure présentée par M. Landry, chef de l'opposition officielle.

6 juin 2003

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, l'Assemblée poursuit ses travaux au-delà de 18 heures.

À la fin de son intervention, Mme Caron (Terrebonne) propose la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour ne pas avoir nommé de ministre en titre à la Condition féminine, imposant ainsi un recul de 30 ans aux Québécoises.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le débat soit ajourné.

La motion est adoptée.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au mardi 10 juin 2003, à 10 heures.

La motion est adoptée.

À 20 h 04, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 10 juin 2003, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

6 juin 2003

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir :
(Vote n° 1)

POUR - 68

Auclair	Copeman	Jérôme-Forget	Paquet
Audet	Corbeil	Kelley	Paquin
Bachand	Couillard	L'Ecuyer	Pelletier
Beauchamp	Courchesne	Lafrenière	Perreault
Bellemare	Cusano	Lamquin-Éthier	Reid
Bergman	Delisle	Legault	Rioux
Bernard	Descoteaux	(Chambly)	Séguin
Bernier	Després	Lessard	Soucy
Blackburn	Dubuc	Loiselle	Théberge
Bordeleau	Dupuis	MacMillan	Thériault
Bouchard	Fournier	Marcoux	(Anjou)
(Mégantic-Compton)	Gabias	Marsan	Tomassi
Boulet	Gagnon-Tremblay	Mercier	Vallières
Brodeur	Gaudet	Moreau	Vien
Chagnon	Gauthier	Morin	Whissell
Charest	Gautrin	(Montmagny-L'Islet)	Williams
(Sherbrooke)	Hamad	Mulcair	
Charlebois	Hamel	Normandeau	
Clermont	Houda-Pepin	Ouimet	

CONTRE - 45

Arseneau	Charest	Legault	Pinard
Beaudoin	(Rimouski)	(Rousseau)	Richard
Bédard	Côté	Legendre	Robert
Bertrand	Cousineau	Léger	Roy
Boisclair	Dion	Lelièvre	Simard
Bouchard	Dionne-Marsolais	Lemieux	St-André
(Vachon)	Doyer	Létourneau	Thériault
Boucher	Dufour	Maltais	(Masson)
Boulerice	Dumont	Marois	Tremblay
Bourdeau	Grondin	Morin	Valois
Caron	Harel	(Nicolet-Yamaska)	Vermette
Champagne	Jutras	Pagé	
Charbonneau	Landry	Picard	

6 juin 2003
